



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro E-25-02-200

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 11 mars 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro E-25-02-200 décrétant un emprunt de 616 490\$ afin de financer des travaux de réfection sur une portion du chemin Kilmar (Belvédère).

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 12 mars 2025.

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE - By-law number E-25-02-200

Public notice is given that during a meeting held on March 11, 2025, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted bylaw number E-25-02-200 decreeing a loan of \$616 490 to finance repair work on a portion of Kilmar Road (Belvedere).

Notice is also given that the bylaw is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Thursday 8:30 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4:30 p.m., as well as Friday 8:30 a.m. to 1 p.m.

This bylaw comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this March 12, 2025.

Katy Lamoureux
Greffière adjointe

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION D’UN AVIS PUBLIC

Je,

Mélanie Jacques
nom

Adjointe à la direction
titre

certifie que l’avis suivant a été affiché à la date et de la façon décrite sur ce formulaire.

Avis de publication – Entrée en vigueur Règlement E-25-02-200 décrétant un emprunt de 616 490\$ pour des travaux de réfection sur une portion du chemin Kilmar (Belvédère)

Affichage effectué le 12 mars 2025 aux endroits prévus, soit :

1. Hôtel de ville
2. Bureau de poste du secteur de Calumet
3. Boîtes postales communautaires du secteur de Pointe-au-Chêne
4. Site internet de la municipalité


Responsable de l’affichage

2025-03-12
date


Greffière adjointe

2025-03-12
date